



**Municipalité de Saint-Didace**  
**Province de Québec**  
**MRC de D'Autray**

## **Demande de dérogation mineure**

*Avis public* est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier, que :

1. Une demande de dérogation mineure a été déposée aux fins de construire un agrandissement à la propriété sise au 160 chemin des Sittelles.
2. La marge avant de cet agrandissement serait de 9,4 mètres alors que la norme est de 10 mètres.
3. Le Conseil municipal se prononcera sur cette demande de dérogation, lors de sa session ordinaire, le 14 décembre 2015 à 20h00, à la salle de l'école Germain-Caron..
4. Lors de cette session, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Didace  
ce 12 novembre 2015.

André Allard, g.m.a.  
directeur général